Tap Magic H2OX Semi-Synthetic Metalworking Fluid

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 10-27-2026 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Tap Magic H2OX Semi-Synthetic Metalworking Fluid

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : 80128WS, 80640WS, 87040WS, 85200WS

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Fluide de coupe pour le travail des métaux
Restrictions d'emploi : Aucune donnée disponible

1.4. Données relative au fournisseur

The Steco Corporation
2330 Cantrell Road
Little Rock, AR 72202
USA
T 800-643-8026
steco@tapmagic.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Irritation oculaire, Catégorie 2B	H320	Provoque une irritation des yeux.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H320 - Provoque une irritation des yeux
Conseils de prudence (GHS CA) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer ave précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Autres dangers non classés : L'exposition peut aggraver les problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Triethanolamine	n° CAS: 102-71-6	15-40
Proprietary Ingredient	-	7-30

***Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte n'ont pas été divulgués au titre d'ICC**

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Irritation possible des muqueuses, de l'appareil digestif, nausées, vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Aucune donnée disponible.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Les produits de combustion peuvent contenir : oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou si elle implique un risque personnel. Ventiler la zone de déversement. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Triethanolamine (102-71-6)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

Triethanolamine (102-71-6)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine # Triéthanolamine
VEMP	5 mg/m³
Notations et remarques	S
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety # S-2.1, r. 13 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine # Triéthanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
LEMT STEL	10 mg/m³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021) # Règlement sur la santé et la sécurité au travail, Règ Nu 003-2016 (Modification R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine # Triéthanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
LEMT STEL	10 mg/m³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-124-2018) # Règlement sur la santé et la sécurité au travail R-039-2015 (R-124-2018)

Triethanolamine (102-71-6)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine # Triéthanolamine
LEMT LMPT	3,1 mg/m³
	0,5 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990 - O. Reg. 490/09: Designated substances # Loi sur la santé et la sécurité au travail, R.R.O. 1990 - Règl. de l'Ont. 490/09: Substances désignées
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Triethanolamine
LEMT TWA	5 mg/m³
LEMT STEL	10 mg/m³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH® - Valeurs limites	
Nom local	Triethanolamine
ACGIH® TLV® TWA	5 mg/m³
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2026

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide ambré.
Couleur	:	Ambré
Odeur	:	Caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
pH solution	:	9,3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	> 93 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	> 1
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non oxydant.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Matières incompatibles.
Matières incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Triethanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	4200 – 11300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Voies d'exposition possibles : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.
Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Irritation possible des muqueuses, de l'appareil digestif, nausées, vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

12.2. Persistance et dégradation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Élimination de contenu/contenant conformément aux consignes de tri du collecteur agréé et aux dispositions locales et régionales.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78[9] et au recueil IBC[10]

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Triethanolamine (102-71-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Triethanolamine (102-71-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif **Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)**

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-27-2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H320	Provoque une irritation des yeux

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.